



DISTRICT DU TARN DE FOOTBALL

Commission Statut de l'Arbitrage- Saison 2026-2027 Procès-Verbal n° 1

Compte rendu de la réunion électronique du 30 juillet 2026

Participants :

M. ANTONIO Frédéric, Président

MM. TESTUT Marc, FOURNIE Jean Paul, GALIBERT Kévin, LECLERCQ Jean Pierre, PEREIRA Antoine, SOUFIANI Aboubacar.

Article 45 du Statut de l'Arbitrage

Désignation des équipes bénéficiant d'un muté supplémentaire

À la suite du courrier adressé aux clubs concernés et après réception de leurs réponses, la Commission prend acte des équipes désignées pour bénéficier du muté supplémentaire prévu par l'article 45 du Statut de l'Arbitrage pour la saison 2026-2027.

En conséquence, les clubs suivants sont autorisés à inscrire un joueur muté supplémentaire dans l'équipe ci-dessous :

Club

AS BRIATEXTE

CASTELNAU DE LEVIS FC (*ENT. CASTELNAU BREUIL*)

US CORDES VALVER

LABASTIDE DE LEVIS FC

LE GARRIC FC

PAMPELONNE AS

TERSSAC ALBI FC

CERCLE SPORTIF DES LEGENDES

Équipe bénéficiaire

Seniors 1 – Départemental 2

Seniors 1 – Départemental 3

Seniors 2 – Départemental 4

Seniors 1 – Départemental 3

Seniors 1 – Départemental 4

Seniors 1 – Départemental 1

Seniors Féminines – Régional 2

Seniors 1 – Départemental 3.

Ces désignations sont valables pour toute la saison **2026-2027**, conformément aux dispositions de l'article 45 du Statut de l'Arbitrage.

Les décisions figurant au présent procès-verbal sont susceptibles d'appel dans les conditions prévues par l'article 8 du Statut de l'Arbitrage et l'article 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Le présent procès-verbal sera publié sur le site officiel du District du Tarn de Football et soumis à l'approbation du prochain Comité Directeur.

Le secrétaire de séance
Kévin GALIBERT

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Galibert', with a long horizontal stroke extending to the left.

Le Président
Frédéric ANTONIO

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Antonio', with a large, stylized circular flourish above the name.